



Introduction commission énergie du 12 février 2025

Actualité

Le budget de la France a été validé par un 49.3. Pour l'énergie, il est prévu une hausse de la TVA sur les abonnements qui passera de 5.5 % à 20% Celle sur les chaudières à 20%. Edf est invitée à verser à l'Etat un dividende exceptionnel de 2 milliards d'€ en 2025. Les entreprises électro intensives continueront de bénéficier d'un abattement fiscal de l'accise à 0,5€/MWh. Le dispositif post Arenh a été acté, il se nomme « versement universel nucléaire » (VUN). Cette taxe s'appliquera lorsque les revenus edf tirés de l'exploitation des centrales nucléaires excéderont un certain seuil, seuil probablement fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), lorsque ce seuil dit de « taxation » est atteint, 50 % des revenus excédant ce seuil seront alors prélevés. Si les revenus excèdent un deuxième seuil, dit « d'écrêtement », alors 90 % des revenus excédant ce second seuil seront aussi prélevés.

EPR 2 Penly a été qualifié d'intérêt général par décret, ce qui permet au projet de disposer des dispositions de la loi relative à l'accélération de la construction des nouvelles installations nucléaires votée en 2023 qui permet de simplifier plusieurs étapes « administratives » et les procédures de concertation publiques et des autorisations environnementales. Ce projet est déjà attaqué en justice par plusieurs associations environnementales.

Sur les EPR 2 de Bugey : les camarades du Rhône sollicitent la commission dans le cadre du débat public qui va jusqu'au 15 mai pour les 2 EPR qui devraient voir le jour en 2042. Ils souhaitent qu'on les aide à rédiger un cahier d'acteur. <https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>.

Les Verts et LFI (députés, sénateurs et Maires d'arrondissement) ont sorti une pétition pour contrer leur construction. Ils l'ont fait savoir dans la presse.

<https://www.lyonmag.com/article/141793/ils-ne-veulent-pas-d-une-nouvelle-centrale-nucleaire-pres-de-lyon-ecologistes-et-insoumis-s-opposent-au-projet-d-epr2>

Nous avons intérêt de nous exprimer sur le sujet et faire un matériel grand public à distribuer. Peut être organiser une réunion avec les camarades du Rhône pour prendre en compte les éléments territoriaux et l'historique des discussions.

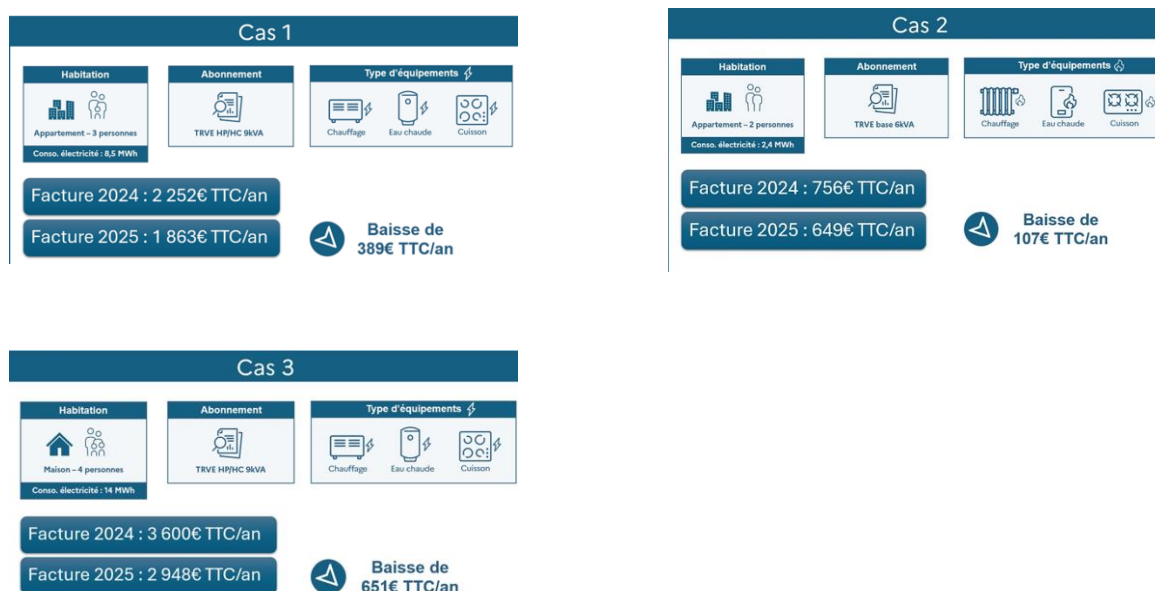
Coûts de l'énergie en Europe : Un rapport sur le marché unique et la compétitivité publié par la commission européenne confirme que la flambée des prix de l'énergie a fait des ravages dans les industries à forte consommation d'énergie telles que les fabricants d'acier, de ciment, de verre, de papier et de produits chimiques. Les coûts énergétiques représentent la moitié des coûts de production totaux. Cela affecte considérablement les capacités des entreprises à investir et à être compétitives sur les marchés internationaux. Les prix en Europe sont deux à trois fois plus élevés qu'aux Etats Unis. Cela dit, aux Etats Unis les prix de gros devraient augmenter sensiblement. Cette hausse sera de 7% et portera le prix moyen du MWh à 40dollars en sachant qu'aux Etats Unis les prix diffèrent d'une région à l'autre. Les prix moyens de détail pour les ménages s'élèveront à 0,168 dollars (0,162 €) /KWh soit une hausse de 2% par rapport à l'an dernier. Pour rappel le prix de notre électricité pour les ménages s'élève à 0,23€ KWh. Coûts de l'énergie, décarbonation et compétitivité devraient être les grandes lignes du pacte

européen pour une industrie propre qui sera dévoilé le 26 février prochain par la commission européenne.

Pour la France, la baisse de l'électricité, le prix moyen du TRVE baissera de -15%, soit une baisse de 42€ MWh. , les tarifs réglementés de vente de l'électricité s'élevaient en moyenne à 281€ TTC /MWh depuis le 1er février 2024. La CRE propose de les établir à 239€ TTC /MWh au 1er février 2025

Pour rappel, le niveau moyen des TRVE est déterminé selon la méthodologie de l'empilement des coûts. Il est réparti en trois principaux blocs : l'approvisionnement en électricité, dont la part marché est lissée sur deux ans, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et les taxes (accise, CTA et TVA). Cette diminution conséquente est largement due à la baisse d'ampleur de la part approvisionnement en raison de prix de marché en fort déclin, liée à un progressif retour à la normale après la crise des prix de l'énergie. Elle inclut également la hausse des tarifs de réseau exceptionnellement avancée au 1er février 2025, et l'augmentation des taxes décidée par l'Etat (notamment le retour de l'accise à son niveau d'avant la crise, conformément à l'arrêté du 20 décembre 2024). Ces deux éléments ont vocation à s'appliquer à tous les clients, aux tarifs réglementés, comme en offre de marché (ceux qui sont indexés aux TRVE sont 4 millions). Au 30 septembre 2024, 20,4 millions de clients résidentiels ont souscrit un contrat aux TRVE. Pour mémoire, dans les zones non-interconnectées, tous les clients résidentiels sont aux TRVE, au même niveau hors taxes qu'en France métropolitaine. La fiscalité varie selon les territoires ultramarins concernés.

La consommation moyenne du portefeuille TRVE est de 4,4 MWh par an pour les clients résidentiels. Leur facture moyenne TTC passe donc de 1240 €TTC/an à 1050 €TTC/an environ, soit une baisse de l'ordre de 190 €TTC/an.



Concernant la PPE, elle devrait être publiée sous forme de décret au début du second trimestre. Un collectif de 80 sénateurs a publié une tribune dans le Point pour demander au gouvernement un moratoire sur les subventions aux énergies renouvelables https://www.lepoint.fr/politique/politique-energetique-de-la-france-une-pause-s-impose-13-01-2025-2579792_20.php#11

Un amendement a d'ailleurs été adopté pour lutter contre les prix négatifs de l'électricité et impactant les installations d'ENRi puisqu'il limite l'obligation faite à EDF d'acheter l'électricité des centrales solaires et éoliennes historiques (pour le compte de l'Etat) lorsque les prix de l'électricité sont négatifs sur les marchés de gros. L'objectif étant de réduire de 30 millions à 5 millions d'€ la facture pour l'Etat. A noter qu'EDF a jugé trop élevé la fourchette de 100 GW d'énergie solaire en 2035 indiqué dans la PPE. Les installations solaires individuelles sous toiture ont bondi de 54 % en France en 2024 (677 000 unités) pour une capacité de 3.9 GW d'après Enedis.

Sur les ENRi le conseil constitutionnel a désavoué l'Etat en censurant la modification rétroactive des contrats de complément de rémunération. Pour rappel en cas de prix sur les marchés de gros inférieurs aux prix cibles fixés par les contrats, les producteurs reçoivent une subvention et en cas de prix supérieurs ils peuvent empocher la différence. Mais lorsque les prix étaient très élevés pendant la crise énergétique les producteurs d'ENRi ont vu leurs gains s'envoler. Et c'est pour corriger cela que l'Etat a plafonné les profits de ces producteurs. Cela a rapporté à l'Etat 1,8 milliards d'€ mais aurait pu rapporter beaucoup plus si ces mêmes producteurs n'avaient pas mis fin à leurs contrats (4.5 milliards fin 2022 d'après la CRE).

Enfin, pour contenir la flexibilité et en même temps faire baisser les factures, la CRE propose de revoir le système des HP et HC à partir de novembre 2025 qui concerne 14,5 millions de foyer (8,8 millions ont des heures creuses que la nuit et les 5.7 millions restant réparties sur l'après midi et la nuit). Lorsque la nouvelle grille horaire sera en place 13,1 millions disposeront d'heures réparties entre 11h et 17h et dans la nuit. 1,4 millions disposeront que des heures creuses la nuit et sur certains contrats, il n'y aura plus de possibilité de souscrire l'offre de base.

TRV e : si la CRE recommande de maintenir les tarifs réglementés pendant encore cinq ans, tout en faisant quelques concessions au droit européen de la concurrence. Afin de fluidifier la concurrence, il préconise ainsi qu'EDF travaille à une nouvelle marque, pour mieux distinguer les « tarifs bleus » de l'énergéticien public, encadrés par l'Etat, de ses offres commerciales, concurrentes de celles d'Engie, TotalEnergies ou de petits fournisseurs comme Alterna ou Ekwateur. La France doit remettre fin décembre 2025 un rapport à la Commission européenne, Le droit de l'Union européenne considère que l'intervention de l'Etat dans la fixation des prix de l'énergie doit être « transitoire » ou « limitée » aux clients particuliers « vulnérables ou en situation de précarité énergétique ». Aussi, je vous propose que nous lancions une grande campagne sur la préservation des TRVe, de remettre ceux pour le gaz et de lier cette campagne avec le nécessaire bilan (négatif) de l'ouverture des marchés et d'exiger d'avoir la possibilité de revenir à un système régulé des Etats membres afin de faire bénéficier les ménages et les entreprises de la compétitivité de notre mix électrique.

Travail commun avec les Partis communistes en Europe sur les questions de l'énergie

Les échanges ont repris. Nous allons lancer des campagnes communes. Il est décidé d'investir sur le champ de l'énergie nos différentes fêtes respectives des Partis communistes. Il est proposé d'élargir à d'autres partis communistes en Europe afin de rayonner plus fortement. Le parti communiste autrichien KPÖ sera contacté. Une présentation du plan Climat est prévue très prochainement.

Création d'un support de communication type « lettre énergie »

Ce support serait à destination des communistes. Son objectif est de donner de l'information par l'écriture d'articles, d'interviews, de positionnement vis-à-vis de tel sujet, de souligner les travaux des fédérations sur l'énergie, informer des travaux de la commission...

Plan de travail à venir : est ce que nous pourrions organiser une audition ? Sur quel thème ?

L'EIA annonce une légère hausse prévue des prix de l'électricité en 2025

Les prix de gros et de détail de l'électricité aux États-Unis devraient connaître « *une légère augmentation* » en 2025, analyse l'Administration d'information sur l'énergie (EIA) dans ses perspectives énergétiques à court terme (STEO) publiées lundi 27 janvier. En moyenne, les prix de gros de l'électricité, pondérés par la demande, atteindront 40 \$/MWh, soit une hausse de 7 % par rapport à 2024. Cependant, cette hausse ne sera pas uniforme. Deux régions, celle du Texas (ERCOT) et du Nord-Ouest devraient enregistrer des prix de gros en baisse, respectivement à 29 \$/MWh et 55 \$/MWh. Au Texas, l'augmentation de la production solaire explique cette baisse tandis que, dans le Nord-Ouest, une amélioration des conditions de sécheresse permettra une production hydroélectrique en hausse de 20 %. Ailleurs, la hausse des coûts du gaz naturel - principal facteur déterminant des prix de gros - impactera notamment le Sud-Ouest et la Californie, où les prix grimperont de 30 à 35 %.

Dans le ISO-Nouvelle-Angleterre, une hausse de 16 % portera le prix moyen à 55 \$/MWh. Malgré ces augmentations, les prix de gros restent inférieurs aux niveaux de 2022, lorsque le prix moyen atteignait 80 \$/MWh, précise l'administration. Du côté des consommateurs, les prix de détail devraient également augmenter, mais de façon plus modérée. Les prix résidentiels moyens en 2025 s'élèveront à 16,8 cents par kilowattheure, soit une hausse de 2 % par rapport à l'an dernier. Toutefois, après ajustement pour l'inflation, cette augmentation sera pratiquement neutre, laissant les tarifs relativement stables pour les ménages. Ce décalage entre l'évolution des prix de gros et de détail s'explique par les processus de « *régulation des tarifs, souvent soumis à l'approbation des autorités locales* », détaille l'EIA. Ces projections illustrent les tendances actuelles du marché énergétique américain, marqué par des variations régionales influencées par des facteurs tels que les coûts du gaz naturel, les conditions climatiques et le développement des énergies renouvelables.

FRANCE

TotalEnergies signe un PPA de 1,5 TWh sur 15 ans avec STMicroelectronics

TotalEnergies a annoncé mardi 28 janvier la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité avec le fabricant européen de semi-conducteurs STMicroelectronics. D'une durée de 15 ans, le contrat d'achat d'électricité « physique » prévoit la fourniture d'électricité renouvelable aux sites de STMicroelectronics en France, qui incluent la R&D, la conception, les ventes et le marketing, ainsi que la fabrication de circuits intégrés en grands volumes, d'un volume total de 1,5 TWh sur la durée du contrat et les garanties d'origine associées. Concrètement, l'électricité renouvelable sera produite par un parc éolien et une centrale solaire de TotalEnergies récemment mises en opération pour une puissance totale de 75 MW. La livraison sera par ailleurs associée à des services de structuration « *qui permettent de transformer la production intermittente en fourniture d'un volume continu et constant d'énergie verte*, est-il précisé. *C'est la première fois qu'un contrat de ce type d'une durée de 15 ans est signé en France.* » Il marque également la volonté du groupe de devenir un « *partenaire privilégié* » des industriels de la tech dans leur initiatives de décarbonation. Un sujet qui va devenir de plus en plus crucial alors que de nombreuses études montrent une demande en énergie en très forte croissance à terme, tirée notamment par l'intelligence artificielle [🔗](#) et les datas center [🔗](#).

Pour le fabricant de semiconducteur, « *ce premier contrat d'achat d'électricité signé en France marque une nouvelle étape importante vers l'objectif de ST d'atteindre la neutralité carbone dans ses activités opérationnelles (émissions des scopes 1 et 2, et une partie du scope 3) d'ici 2027, notamment en s'approvisionnant à 100 % en énergies renouvelables d'ici 2027* », se félicite Geoff West, vice-président exécutif en charge des achats de STMicroelectronics. Le groupe a déjà signé deux autres contrats similaires ailleurs qu'en France. Un contrat a été signé en novembre 2023 avec ERG, un des principaux producteurs indépendants d'énergies renouvelables en Europe, pour les sites en Italie (un près de Milan et un en Sicile) pour un volume de

3,75 TWh sur 15 ans (soit 250 GWh par an). Un deuxième contrat a été conclu en novembre 2024 avec Engie pour les sites malaisiens de STMicroelectronics pour une durée de 21 ans et un volume de 50 MWh par an, qui doit démarrer cette année.